

LA DÉMARCHE, LA MÉTHODE

Quel calendrier ?

- Dès 2012, avant que le Département ne soit donc confirmé par la loi comme chef de file du développement social, ses services ont commencé à travailler sur la nécessaire rénovation de l'action sociale.
- 21/06/2016 : les élus votent en session le lancement de la démarche.
- Juin 2016-juin 2017 : séminaires successifs des élus : plus de 150 actions concrètes sont identifiées ; concertation par territoire avec les services de l'État, du Département, élus départementaux, structures intercommunales, partenaires et acteurs de la solidarité, acteurs économiques, habitants eux-mêmes. Plus de 200 personnes choisissent les 10 actions concrètes à lancer en priorité.
- Plan d'actions concrètes pour cinq années, de 2017 à 2021.

Qui sont les partenaires ?

- Collectivités : REGION / EPCI / PETR
- L'État et ses directions (Cohésion sociale et protection des populations/ Éducation nationale / Travail, Emploi et formation professionnelle/ ARS...)
- Organismes publics : CPAM / MSA / CCAS / CAF/ Pole Emploi
- Consulaires : CCI / Chambre des Métiers/ Chambre d'Agriculture

Il faut désormais installer la gouvernance du Schéma.

Imprégnant tout le territoire et toutes les politiques du Département, le schéma est naturellement articulé avec les autres politiques structurantes du Conseil départemental :
Projet de territoire, Schéma des énergies renouvelables, Carnet de route du tourisme, Plan Très Haut Débit, Schéma d'accessibilité des services au public.

QUELQUES EXEMPLES

LES BRIGADES VERTES

C'est quoi ? Des personnes en parcours d'insertion, formées et encadrées par des associations partenaires du Conseil départemental, participent à l'entretien des accotements des routes départementales. Cette action, lancée dès 2014 à titre expérimental puis renouvelée chaque année depuis, a permis de leur confier au total 20 400 heures de travail.

Et après ? En 2017, le département a lancé un marché pluri-annuel pour permettre aux structures partenaires de travailler sur le long terme, avec un volume d'environ 9000 heures de travail chaque année.

LA CLAUSE D'INSERTION

C'est quoi ? Réserver une partie des heures de travail à réaliser par les entreprises attributaires de marchés à des personnes éloignées de l'emploi, en situation de difficultés sociales et économiques. Intégrées en tant que salarié au sein des entreprises, ces personnes expérimentent une professionnalisation et / ou un retour au travail.

En 2016, 26 % des « heures Insertion clause sociale » contractualisées sur le territoire haut-pyrénéen émanent des consultations de marchés publics du Département.

Sur les trois dernières années, les clauses sociales incluses aux opérations du Conseil départemental ont induit 192 contrats de travail, soit 10 251 heures d'insertion qui ont permis de consolider les parcours d'insertion vers l'emploi de 126 bénéficiaires (dont 49 bRSA).

Aujourd'hui, 43 de ces personnes (34%) ont pu retrouver un emploi durable ou valider une formation qualifiante.

Et après ? En 2017, les prochains marchés de transport scolaire, qui sont en cours de passation, prévoient la réalisation de 760 heures d'insertion par année scolaire.

Tous les marchés réalisés par le Département dans le domaine des routes et des transports prévoient, sauf impossibilité particulière liée par exemple au type de prestations à réaliser, un nombre d'heures que l'entreprise titulaire du marché doit confier à des personnes en difficulté.

LA LÉGUMERIE DÉPARTEMENTALE

C'est quoi ? Depuis 2014, le Conseil départemental fait la promotion des circuits courts et s'inscrit dans une démarche qualité « Bien manger et manger local » au niveau de la restauration scolaire dans les collèges.

A ce jour, plus de 50 % des viandes servies dans les cantines émanent du local. Des accords commerciaux sont également en place avec des exploitations agricoles et quelques maraichers du département.

Et après ? Il reste à faire la même chose pour l'approvisionnement en légumes frais, de proximité et de saison des 18 collèges des Hautes-Pyrénées, sans augmenter le coût des repas, le principe de création d'une unité de transformation des légumes a été retenue.

La « Légumerie 65 » réceptionnerait les productions qui seraient nettoyées, transformées si nécessaire et conditionnées avant distribution aux établissements. Le recours à la légumerie (80 tonnes de légumes/an environ pour les seuls collèges) permettrait de rationaliser les coûts de production des repas et de limiter / optimiser la gestion des déchets.

Ce projet serait porté par une ou plusieurs structures d'insertion par l'activité économique.

2 postes CDI à temps plein pourraient être créés à la légumerie et 4 ou 5 postes en insertion.

PREMIÈRES PAGES

C'est quoi ? Cette opération sera lancée en janvier 2018. Elle consiste à d'offrir un livre-album à chaque enfant nouveau-né ou adopté sur le département pour sensibiliser les bébés, les très jeunes enfants et leurs parents à la lecture. Des ateliers avec les familles prolongent cette initiative de promotion de la lecture.

LES CHANTIERS JEUNES, CULTURE ET PATRIMOINE

C'est quoi ? il s'agit de développer un dispositif qui existe déjà. Ces chantiers associent les jeunes de 11 à 25 ans aux travaux d'entretien, de création et de réhabilitation du patrimoine bâti et naturel (aménagement paysager des villages, entretien de chemins de randonnée, d'espaces publics...). Le Département souhaiterait l'étendre aux jeunes plus fragiles dont il s'occupe.

Cette action, menée en partenariat avec les communes, la CAF, la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations), les associations..., permettra d'encourager

la citoyenneté et de sensibiliser le public jeune à la culture et au patrimoine.